



LE CHEIX SUR MORGE
PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 16 FÉVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize février à vingt heures, le Conseil Municipal de LE CHEIX SUR MORGE s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Bertrand BIGAY, Maire, à la suite d'une convocation en date du 12 février 2024.

Présents : Mesdames et Messieurs Bertrand BIGAY, Véronique LOUSTE-SOL, Bruno CORBIN, Lionel DESSENDIER, Jean-François BONY, Evelyne PARRY, Séverine LAGNIER, Gaylord FRACHEBOIS, Nadine GOMARD, Martine HEURTIER, Claude-Emmanuel SANCHEZ,

Absents ayant remis pouvoir : Etienne BELIN, Françoise GUILLON, Agnès PINON, Paula VERGNOL,

Secrétaire : Mme Evelyne PARRY

Le procès-verbal de la séance du 08 décembre 2023 n'appelant aucune observation est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire a voulu adresser plusieurs remerciements :

- A l'ensemble du conseil municipal pour le déroulement des vœux qui ont eu lieu le 06 janvier pour la première fois.
- Aux associations qui se sont réunies le 11 février pour fédérer autour d'un projet « fête du village ».
- A François BELIN, qui a aidé l'employé communal au changement des grilles du clocher afin d'éviter que les pigeons continuent de s'y installer et fassent des dégâts.

1. Délibération 1/2024

Objet : rétrocession lotissement « le domaine de Baleuse »

Rapporteur : Bertrand BIGAY

Le conseil municipal autorise le Maire à signer une convention avec la société CLARUS MONS afin d'intégrer dans le domaine public communal les voies et équipements du futur lotissement sis rue du Stade et comprenant une voirie avec placette de retournement, 3 places de stationnement, un espace paysager, un cheminement piéton ainsi que 2 noues d'infiltration des eaux pluviales.

2. Délibération 2/2024

Objet : classement de la parcelle ZH 193 dans le domaine public communal

Rapporteur : Bertrand BIGAY

Monsieur le maire rappelle que la parcelle ZH 193, d'une contenance de 720m² située dans le lotissement d'Arval (voirie et réseaux) a été rétrocédée à la commune en 2019. Le conseil municipal délibère pour procéder au classement de ladite parcelle dans le domaine public communal.

3. Délibération 3/2024

Objet : prestation du CDG « intervention d'un(e) secrétaire expérimenté(e) itinérant(e)

Rapporteur : Bertrand BIGAY

Le Centre de Gestion propose une nouvelle prestation facultative de mise à disposition d'un secrétaire de mairie expérimenté itinérant pour répondre prioritairement à des besoins d'urgence, ainsi qu'une permanence téléphonique. Le conseil municipal décide d'adhérer à cette nouvelle prestation sans accès à la permanence téléphonique.

4. Délibération 4/2024

Objet : dépenses d'investissement avant le vote du budget

Rapporteur : Bertrand BIGAY

Le Maire est autorisé par le conseil municipal à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit :

- Chapitre 20 : immobilisations incorporelles 13 500.00 €
- Chapitre 204 : subventions d'équipement versées 7 118.00 €
- Chapitre 21 : immobilisations corporelles 42 729.50 €

5. Délibération 5/2024

Objet : prime exceptionnelle pouvoir d'achat

Rapporteur : Bertrand BIGAY

Le conseil municipal décide d'attribuer aux agents de la commune une prime exceptionnelle afin d'amortir le choc de l'inflation et de maintenir leur pouvoir d'achat. Cette prime est modulable en fonction du niveau de rémunération des agents dans le respect des plafonds définis dans le décret 2023-1006 du 31 octobre 2023. *Claude-Emmanuel SANCHEZ n'a pas pris part au vote.*

6. Délibération 6/2024

Objet : subvention DETR 2024

Rapporteur : Bertrand BIGAY

La commune souhaite déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2024 pour la requalification de la rue des Rosiers, pour des travaux de réseaux et de voirie. Le montant des travaux est estimé à 175 000 € HT. La subvention demandée porte sur 30% soit 52 500 €.

7. Délibération 7/2024

Objet : convention constitutive de groupement de commandes

Rapporteur : Bertrand BIGAY

Un groupement de commandes est envisagé pour les travaux de la rue des Rosiers puisque la séparation des eaux pluviales urbaines sera sous maîtrise d'ouvrage de Riom Limagne et Volcans alors que l'enfouissement des réseaux et la réfection de la voirie seront portés par la commune du CHEIX SUR MORGE. Le Maire est autorisé à signer cette convention.

8. Délibération 8/2024

Objet : convention avec l'éco-organisme CITÉO

Rapporteur : Bertrand BIGAY

Une convention va être passée avec CITÉO afin de lutter contre les déchets abandonnés diffus. Elle cible la réduction des déchets abandonnés d'emballages ménagers sur l'espace public, ce qui relève du nettoyage de la voie publique. La convention vise donc à couvrir une partie des coûts de nettoyage supportés par la commune en échange d'opérations telles que « Nettoyons la Nature », d'actions de communication et de sensibilisation pour prévenir l'abandon des déchets dans l'environnement.

QUESTIONS DIVERSES :

1/ Des travaux vont être entrepris Chemin des Acacias en raison de problèmes de ruissellement devant chez M. PERES, lotissement des Baillardes. Les travaux consisteront à créer une zone d'infiltration et poser une grille d'avaloir pour un montant estimé à 5 000€ TTC.

2/ Les travaux d'aménagement des futurs composteurs sont prévus prochainement pour un montant de 1 500 € par conteneur. 2 seront mis en place (1 Route de la Moutade à proximité du lotissement d'Arval et 1 derrière l'église vers l'entrée de l'atelier municipal).

3/ Une nouvelle session de plantation de haies aura lieu le 17 mars.

4/ Un courrier a été adressé à Monsieur le Président du Conseil Département car il pourrait y avoir une possibilité d'aide supplémentaire pour la maison de santé dans le cadre du dispositif « Trajectoire Santé 63 ». La subvention demandée est de 150 000 €.

5/ Concernant la subvention de la Région pour la maison de santé d'un montant de 250 000 €, il nous est maintenant demandé l'élaboration d'un projet de santé pour laquelle nous allons demander le concours des professionnels de santé qui se sont engagés.

6/ Il ressort du dernier conseil d'école que le RPI Le Cheix sur Morge / Chambaron sur Morge comptera 121 enfants à la prochaine rentrée. De plus, la construction d'un centre de loisirs sur la commune de Chambaron sur Morge va entraîner certaines modifications à la rentrée puisque la garderie du matin et du soir ainsi que la cantine seront à Cellule et non plus à la Moutade.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 50.

Le Maire,
Bertrand BIGAY

Le secrétaire de séance,
Evelyne PARRY